

Service Licences CCN - Rue du Progrès 80, boîte 5 - 1030 Bruxelles 2<sup>jème</sup> étage fax : 02 277 42 84

## DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU MATRICULE AÉRONAUTIQUE BELGE

A envoyer à l'adresse dans l'entête.

L'aéronef : OOConstructeur:
Cet aéronef :  n'a jamais été immatriculé dans un pays étranger (ajouter la preuve s.v.p.).  a été radié d'un registre étranger où il était immatriculé (ajouter le certificat de radiation s.v.p.).  a déjà été inscrit à la matricule belge.
Le demandeur  ☐ est propriétaire (pleine propriété) ☐ est nu-propriétaire ☐ a l'appareil en location ☐ a l'appareil en leasing  ☐ si plusieurs propriétaires, mentionnez tous les noms et leur pourcentage des parts
Le demandeur est :  une personne privée : Nom et prénom : Nationalité : Adresse : Tél. : Fax : e-mail : une société une association Personnes qui peuvent signer pour la firme : Nom et prénom : Qualité : Nationalité : Né à le Adresse : Tél. : Fax : e-mail :
<ul> <li>Documents à joindre : <ul> <li>a) - pour une personne privée : une attestation de nationalité;</li> <li>- pour une société ou association : les statuts.</li> </ul> </li> <li>b) Les titres (ex. facture, contrat de leasing) établissant les droits sur l'aéronef.</li> <li>c) L'attestation DL2 délivrée par le Ministre des Finances (ou son délégué) certifiant que les prescriptions douanières ont été respectées.</li> <li>d) L'attestation d'autorisation de type délivrée par la direction du service de la Navigabilité de la Direction générale Transport aérien.</li> <li>e) Si l'appareil a déjà été inscrit en Belgique : <ul> <li>- le certificat d'enregistrement périmé;</li> <li>- pour un changement de titulaire, le carnet de route.</li> </ul> </li> <li>f) La preuve de paiement de la redevance : <ul> <li>- uniquement le certificat d'enregistrement : € 109</li> <li>- certificat d'enregistrement et carnet de route : € 136</li> <li>au compte 679-2006022-62 de la Direction générale Transport aérien, Rue du Progrès 80, boîte 5, 1030 Bruxelles.</li> </ul> </li> </ul>
Fait à 20
Nom(s) et signature(s) :

www.mobilit.fgov.be